

## **INDUSTRIE ET ENVIRONNEMENT DES NOUVELLES VOIES POUR LA RECHERCHE**

**Article extrait de la revue *Recherches contemporaines*, n° 6, 2000-2001**

**Daniel BOULLET**

Justifier d'une étude<sup>1</sup> s'intéressant à l'histoire de la relation entre les entreprises industrielles et le problème de la protection de l'environnement est presque superflu. Un tel sujet renvoie à un postulat de départ, celui de l'importance de la sauvegarde de l'environnement qui n'est plus à démontrer. Cette préoccupation est même devenue une valeur de notre société : on y prête davantage attention que naguère. C'est vrai de l'industrie comme des autres acteurs de la vie sociale et économique : elle s'est trouvée contrainte de se préoccuper de la question. D'où l'interrogation principale à laquelle ce travail s'est efforcé de répondre : comment y a-t-elle été amenée ? Par quels chemins ? Le projet n'a donc pas été de dresser un bilan écologique général de l'industrie française au terme d'une période donnée, mais de retrouver un parcours aux voies multiples et ce faisant de comprendre quelle a été la genèse du phénomène.

### **Objet général de la recherche et démarche suivie**

Nous nous sommes efforcé de déterminer sur quels sujets, selon quelles étapes, suivant quelles influences françaises ou étrangères, les entreprises industrielles ont été en France amenées à se préoccuper des questions rassemblées de nos jours sous le vocable d'environnement. De dessiner la part

---

1. L'article présenté ici vise à rendre compte d'une recherche menée par l'auteur au sein de l'université Paris X - Nanterre sous la direction de Alain Plessis. Celle-ci a abouti à la soutenance, en Juin 1999, d'une thèse intitulée *Entreprises et Environnement en France de 1960 à 1990 : les chemins d'une prise de conscience*. Le jury de soutenance, présidé par Patrick Fridenson, comprenait outre A. Plessis, Jean-Pierre Daviet, Jérôme Fromageau, André Guillaume et Denis Woronoff. On trouvera ici une description sommaire de la méthode suivie et des principaux résultats auxquels ce travail a permis d'aboutir. Les prolongements susceptibles de lui être donnés sont évoqués à la fin.

qui a pu venir de l'intérieur du monde des entreprises, autrement dit de dégager les motivations internes qui ont pu conduire l'industrie à s'engager sur les voies de la protection de l'environnement : qu'elles y aient été incitées par des contraintes liées à leur fonctionnement, par des initiatives des organismes professionnels ou bien sûr par le mouvement des marchés. De dire parallèlement toute la part, majeure et multiforme, venant de l'extérieur de l'entreprise : ce qui a relevé de l'action des divers niveaux de la puissance publique en n'oubliant pas la dimension internationale et surtout communautaire sous laquelle celle-ci n'a cessé de se traduire davantage ; et ce qui a résulté des pressions surgies de divers secteurs de l'opinion, que celles-ci se soient manifestées de façon informelle ou par des voies associatives. De dresser les limites aussi de tout ce mouvement, ses déficiences, ses contradictions et parfois même ses faux-semblants. De s'interroger enfin sur la validité du sentiment, étrangement ancien mais couramment répandu, d'un retard français dans ce qui touche à l'environnement, et spécialement ici à l'environnement industriel.

### **Le champ de la recherche**

Trois bornes ont délimité le champ d'investigation parcouru pour répondre à ces interrogations : l'environnement considéré, l'étendue chronologique de la période envisagée et les entreprises concernées.

L'environnement a été envisagé principalement au sens où l'entendent les industriels, autrement dit "celui qui peut être affecté par les pollutions de l'air, de l'eau, par le bruit, par les déchets mal maîtrisés"<sup>1</sup>, ainsi que par le risque technologique majeur en ce qu'il est capable de porter atteinte à un espace important. La définition retenue a amené à faire passer en second l'autre grande acception du terme, importante au début des années 1970, pour laquelle l'environnement rassemble tout ce qui a trait au cadre de vie et à la qualité de la vie. On est cependant resté attentif au contexte créé par le phénomène de défense du cadre de vie et de la qualité de la vie, en lui accordant toute la place nécessaire lorsqu'il s'est traduit par l'exercice de pressions concrètes, directes ou indirectes, sur l'industrie.

La période étudiée s'étend sur une trentaine d'années, du milieu des "trente glorieuses" à l'orée des années 1990. Le titre donné à cette recherche en situe le début à l'année 1960 : on a assigné ainsi en chiffre rond un point de départ à la prise de conscience intervenue en France de l'importance de l'environnement industriel. Dix ans environ avant que le concept d'environnement, dans un délai très court vers 1970, tout à la fois apparaisse parmi les spécialistes, s'impose dans l'opinion et voit son importance consacrée,

---

1. Jean Leygonie, *L'entreprise et l'environnement*, ETP - CNPF, 1986, p. 9.

fait rare, par la création d'un ministère véritablement nouveau. A ces deux dates correspondent les deux principales ruptures chronologiques qui structurent la période envisagée, et par voie de conséquence la rédaction du texte. Pour les périodes antérieures à 1960 on a simplement cherché à établir un état de l'attention portée en France à l'environnement depuis l'entre-deux-guerres jusqu'à la fin des années 1950, afin de dégager les éléments capables d'offrir ses bases les plus anciennes à une prise de conscience ou au moins à une prise en compte de l'environnement dans l'industrie française.

La date de 1990, donnée pour terme à ce travail, est la seule, de toutes celles autour desquelles il s'est organisé, dont le statut ne soit pas assuré. Chiffre rond, à l'instar de 1960 ou 1970, 1990 n'a pas été retenu pour être la date d'une étape. On a simplement choisi de borner le champ chronologique à l'orée de la décennie au cours de laquelle cette recherche a été accomplie. Cette mise au point laisse néanmoins la réflexion ouverte : peut-être montrera-t-on un jour qu'un tournant a tout de même existé autour de 1990. C'est un moment où, de façon évidente, certaines évolutions se sont en effet accélérées, sans qu'il soit encore possible de dire si celles-ci justifieront ou non d'y voir le point de départ d'une nouvelle étape.

Quant aux entreprises concernées, nous avons admis au départ que toute entreprise industrielle exerçant une activité productive en France rentrait dans le champ de l'étude, sans autre exclusion préétablie que celle du secteur électronucléaire. La spécificité de ce dernier a semblé suffisamment forte pour qu'il ait paru préférable de disjoindre son cas de celui du reste de l'industrie française. Pour le reste, hors de tout souci d'exhaustivité, on a seulement veillé à rassembler des informations sur des entreprises industrielles de tailles, de branches et de régions diverses. La largeur du champ envisagé a évidemment conduit à sélectionner un certain nombre d'entreprises dans le but de disposer d'un échantillon suffisamment représentatif. Deux sélections préétablies y ont partiellement aidé.

La première intéressait les entreprises (une soixantaine) primées dans deux concours organisés par le ministère de l'Industrie puis par le ministère de l'Environnement : il s'agissait d'une part des entreprises lauréates du "prix Installations classées"<sup>1</sup>, décerné depuis 1963, et d'autre part de celles ayant reçu le "prix Technologie propre", décerné lui depuis 1980.

La seconde était constituée d'entreprises (plus d'une centaine) citées dans différents catalogues réalisés en 1975, 1981 et 1986 par la mission Technologies

---

1. Les établissements classés, dénommés aujourd'hui "installations classées pour la protection de l'environnement", sont des établissements qui, à un titre ou à un autre, présentent des risques dans leur fonctionnement du point de vue de la sécurité et/ou de la protection de l'environnement. Le système remonte dans son principe à un célèbre décret de 1810, répartissant en trois classes, les "établissements dangereux, insalubres ou incommodes". Depuis la fin des années 1980, la dénomination plus explicite de prix "Bonne gestion de l'environnement" a été adoptée pour désigner ce prix.

propres du ministère de l'Environnement pour avoir justement mis en œuvre de telles technologies dans certains de leurs ateliers.

Des questionnaires ont été envoyés à beaucoup d'entre elles. Toutes ne pouvant être contactées, nous avons cherché à disposer d'au moins plusieurs réponses dans tous les types de branches concernées, ce qui a été pour l'essentiel obtenu. Plusieurs ont débouché sur des entretiens, souvent suivis d'une possibilité d'accès à différents types de documentation dans les sièges de ces sociétés. Des renseignements intéressants ont été tirés de ces sélections préexistantes, qui ont permis de reconstituer un certain nombre de cheminements ayant amené des décisions précises dans des entreprises précises. Mais il ne pouvait être question de partir de leur étude pour procéder à une généralisation témoignant des attitudes de toute une entreprise : pour la raison simple que les technologies ainsi primées ou mises en valeur ne représentaient le plus souvent que des éléments partiels des activités des entreprises considérées.

Partant de là, nous avons cherché à rassembler – à partir d'autres sources et d'une manière très générale – des témoignages ou des indices sur ces entreprises comme sur d'autres, en ayant seulement le souci de travailler sinon sur toutes les branches polluantes, du moins sur une suffisamment grande variété d'entre elles. On citera plus particulièrement : l'industrie chimique, le secteur des hydrocarbures, la métallurgie (davantage celle de l'aluminium que la sidérurgie), l'industrie automobile, le secteur des traitements de surface, la branche papier carton cellulose et l'industrie cimentière.

### **Les sources utilisées**

Définir les sources sur lesquelles travailler est une étape majeure de toute recherche : l'exercice s'avérait ici d'autant plus délicat que le sujet choisi avait la particularité d'être un sujet portant sur l'histoire d'entreprise sans archives d'entreprises consultables ou presque.

Nous disposions certes d'archives imprimées relativement abondantes (rapports annuels, presse d'entreprise, brochures et plaquettes diverses) dont l'apport s'est révélé au final loin d'être négligeable. On doit y ajouter les questionnaires d'enquête retournés ainsi que les archives orales rassemblées à l'occasion de différents entretiens. Mais tout cela ne suffisait pas et la difficulté de départ demeurait. Nous nous sommes efforcé de la contourner en recourant à deux grands types de documents:

– d'une part des documents émanant d'organismes ou d'institutions couramment en contact avec les entreprises : administrations, à travers certains services centraux (mission technologie propre du ministère de l'Environnement) ou services extérieurs (services d'inspection des établissements classés des directions régionales de l'industrie et de la recherche) ; organismes patronaux

(nationaux, régionaux ou de branche) ; divers organismes de statut variable, mixte ou privé : organismes de formation (spécialement le Centre de formation et de documentation sur l'environnement industriel qui assure depuis 1969 pour le compte du ministère de l'Industrie et des organismes consulaires des programmes de formation continue des ingénieurs travaillant dans l'industrie et pour lequel on a pu avoir accès à de véritables archives) ; organismes de financement comme le Groupement interprofessionnel financier anti-pollution ; organismes spécialisés s'intéressant à la pollution atmosphérique (associations de gestion des réseaux de mesure de la pollution de l'air) ou à l'eau (en particulier les agences de bassin).

– d'autre part une documentation tirée d'organes relevant de la presse professionnelle – industrielle, technique, juridique : titres généraux (comme *l'Usine nouvelle*, les *Annales des mines...*), revues émanant de branche déterminées (industrie cimentière, industrie chimique...), titres spécialisés sur l'environnement (*Nuisances et environnement* par exemple).

Tout cela s'est révélé très riche, mais se devait d'être confronté au contrepois critique de sources indépendantes des entreprises et du patronat, comme des pouvoirs publics. On a dans ce but recouru de façon importante à la presse associative (bulletins d'associations de pêcheurs, revues d'associations de protection de la nature ou de l'environnement souvent en contact critique, voire en conflit avec des entreprises) et bien sûr à différents titres de la presse écologiste (comme *La Gueule ouverte* ou *Combat-Nature*).

Le travail a donc été mené pour l'essentiel à partir de l'étude de sources imprimées. La réalisation d'une série d'entretiens a permis de compenser – au moins partiellement – le caractère souvent impersonnel de ce type de documents.

## **L'environnement industriel : un regard sur l'histoire de la France entre 1960 et 1990**

L'industrie française et ses entreprises étaient au centre de cette étude. Mais au-delà, celle-ci a offert des perspectives intéressantes sur l'histoire de l'action publique, d'une part, et de l'opinion, d'autre part. S'appliquant à un temps d'ouverture des économies et des sociétés, le sujet a permis aussi d'éclairer sur plusieurs points la nature des relations établies par la France avec ce qui lui est extérieur.

Le plan suivi pour rendre compte de ce travail répond à une démarche tout à la fois chronologique et thématique. Ses résultats sont à examiner sous ces deux angles.

### **Périodisation des modes de prise en compte de l'environnement industriel**

Un des résultats du travail mené consiste dans la construction d'une chronologie faisant apparaître trois périodes séparées par deux tournants.

La première période, à laquelle la première partie du travail est consacrée, correspond aux années antérieures à 1960, dénommées par commodité "temps pré-environnementaux". Le dessein n'a pas été d'étudier de façon exhaustive ce temps long de plus d'un siècle, dont l'origine remonte aux débuts de la révolution industrielle et qui s'étend jusqu'après la seconde guerre mondiale. On a seulement cherché à recenser les fondements, d'ancienneté variable, sur lesquels put s'appuyer ultérieurement l'attention portée à l'environnement industriel. L'ancienneté des règles de droit (droit des établissements classés, droit de l'eau) applicables aux entreprises les a ainsi au moins dotées d'une expérience juridique et administrative, expérience néanmoins atténuée par une application limitée des textes en question. Bien des sociétés industrielles ont aussi été amenées à acquérir une certaine expérience du voisinage (pêcheurs, agriculteurs, citoyens, sportifs), forme encore embryonnaire à laquelle s'est longtemps limitée l'appréhension des phénomènes d'opinion. On s'est efforcé également de déceler, pour une époque marquée dans l'industrie par la rareté des motivations internes à agir contre les nuisances, celles qui avaient déjà pu émerger, même encore faiblement, pouvant deviner en elles l'existence d'un potentiel de développement susceptible d'éclairer diverses évolutions ultérieures (sécurité, hygiène, utilisation de l'énergie, utilisation de l'eau, productivité). Une attention particulière a été accordée dans ce cadre aux années 1950, que l'on découvre porteuses de plusieurs signes de changement.

Les années 1960, sur lesquelles porte la deuxième partie de l'étude, se séparent des précédentes par un tournant chronologique, que l'on peut placer entre 1958 et 1961. Son origine est double, se résumant principalement dans le développement des préoccupations relatives à la pollution atmosphérique et dans la nécessité de fixer une nouvelle politique de l'eau. Ses effets ont été inégaux, plus importants pour l'eau (loi de 1964) que pour l'air (loi de 1961). Mais grâce à lui ainsi que sous l'effet de la catastrophe de Feyzin (1966), une véritable politique de l'environnement, à la française, a pris consistance avant même que le concept d'environnement ne s'impose. Les pouvoirs publics y tiennent le rôle principal, mais en se montrant systématiquement soucieux de proposer aux entreprises un modèle partenarial, qui fut source à la fois de lenteur et de continuité dans leur adaptation, et ce bien au-delà des années 1960. L'opinion connaît dans le même temps diverses mutations, intéressant spécialement les appréhensions des espaces de vie et de loisirs, qui se révéleront à terme importantes pour le monde industriel, même s'il les a peu perçues sur le moment : la catastrophe du Torrey-Canyon (1967) a de ce point de vue contribué à aiguïser le regard de l'opinion.

Une troisième période débute à l'orée des années 1970 : toute la troisième partie, la dernière mais aussi la principale du travail, lui est consacrée. Elle s'ouvre par un deuxième tournant, autour de 1970, qui fut d'abord un tournant d'opinion d'envergure internationale (auquel la France participa dans le cadre de l'Année européenne de la Nature). L'impact du tournant se trouva renforcé par sa coïncidence chronologique avec le démarrage de l'application réelle de nombre des mesures décidées au cours des années 1960 (démarrage effectif des agences de bassin en particulier) ainsi que par la création dès 1971 du ministère de l'Environnement. L'étude, menée jusqu'en 1990, a permis de différencier trois temps dans ces vingt ans, sans qu'il y ait lieu de remettre en cause l'unité de la période.

Les années 1970/1976-1977 d'abord, qui sont celles de l'avènement brusque de l'environnement : retentissement - dans des secteurs importants de l'opinion - du mouvement international de prise de conscience face à la dégradation de l'environnement, dans un contexte qui reste marqué par la proximité des événements de 1968 et la sortie de la décennie gaullienne sous la conduite de Georges Pompidou. De multiples manières (à propos de produits, de sites ou d'une manière générale), l'industrie s'est trouvée interpellée : parmi des réactions contrastées, les attitudes d'adaptation dominent néanmoins, grâce à quoi certaines en sont venues à prendre en propre des initiatives variées. La presse d'entreprise de Gervais-Danone en porte témoignage. Une publication du groupe destinée aux agriculteurs lui fournissant du lait met en relief les efforts faits par l'entreprise pour les sensibiliser davantage aux dangers de produits à n'utiliser qu'avec précaution :

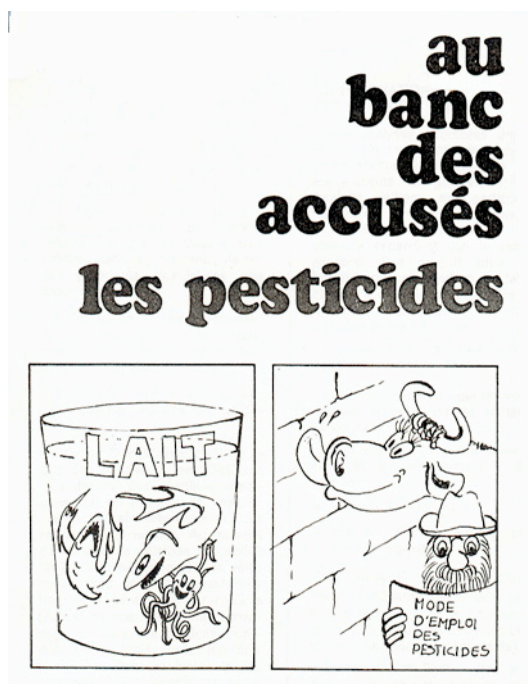


Figure 1

*Contact Gervais-Danone, n° 1, juin 1973,  
(titre et dessin de la page 9).*

Les années 1976-1977/1983-1984 ensuite, marquées par d'importantes difficultés économiques, amènent à s'interroger sur l'impact, réel mais néanmoins limité, de la crise sur la prise en compte de l'environnement. Ces années ont en effet correspondu à un temps d'approfondissement des pratiques relevant du souci de sa protection, auquel tout un ensemble de mutations ont contribué : développement du droit et de la jurisprudence de l'environnement, émergence de nouvelles techniques, affirmation du risque technologique majeur et transformations du mouvement écologiste.

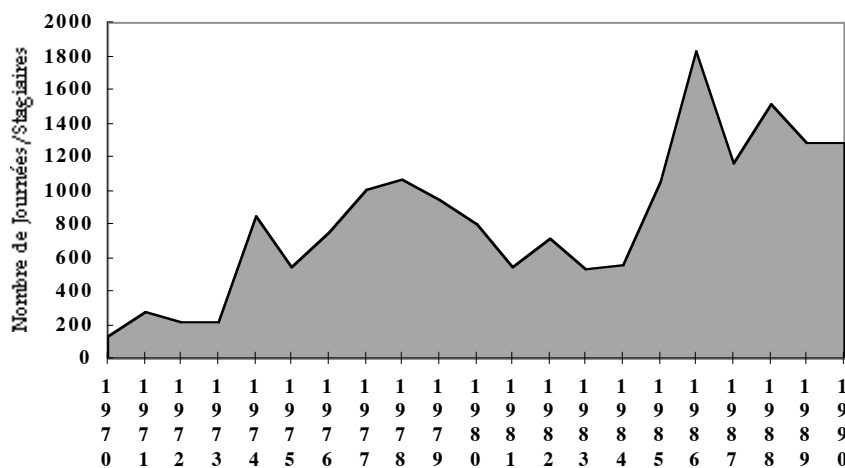
Le reste des années 1980 jusqu'à 1990 voit enfin ces évolutions s'accélérer. Une raison en est un nouveau renforcement du poids, pris dans la vie des entreprises, par le risque industriel majeur. Mais au-delà, tout se conjugue à partir du milieu de la décennie, pour amener un nombre croissant d'entreprises à prendre conscience, dans un contexte de plus en plus international, de la triple nécessité réglementaire, sociologique et économique de la prise en compte de l'environnement par l'industrie.

Cette division de la période en trois temps apparaît bien dans le graphique qui suit (graphique 1) montrant l'évolution de la fréquentation, entre 1970 et 1990, des stages organisés par le Centre de formation et de



documentation sur l'environnement industriel (CFDE), le plus important des organismes de formation continue spécialisés dans le domaine<sup>1</sup>. Le comptage effectué, en multipliant pour chaque session le nombre de journées par le nombre de stagiaires inscrits issus des entreprises, met bien en évidence d'abord une montée à partir du début des années 1970 ; ensuite une inversion limitée de la tendance à la fin des années 1970 et au début des années 1980 ; enfin une vive reprise du mouvement ascensionnel en milieu de décennie, celui-ci se stabilisant à un niveau élevé. Ce sont là des observations conformes à beaucoup d'autres faites au cours de ce travail : en plus elles témoignent clairement de la croissance sur le temps long de l'attention portée à l'environnement dans l'industrie pendant ces vingt années.

**Graphique 1**  
**Le développement de la formation continue à l'environnement**  
**à travers les stages assurés par le CFDE de 1970 à 1990**



### Des influences multiples.

Les voies selon lesquelles les entreprises ont été conduites à porter une attention plus grande à l'environnement sont très variées. Au plan national trois influences principales se sont exercées sur elles : l'influence de l'Etat d'abord ; celle de l'opinion ensuite; et pour finir l'influence de divers facteurs apparus au

1. Créé sous l'impulsion du ministère de l'Industrie, mais rattaché au système consulaire, le CFDE assure depuis sa fondation en 1969 une formation juridique ou technique dans les différents domaines relevant de l'environnement. Il a toujours eu la particularité de s'adresser à la fois aux représentants de l'administration, inspecteurs des établissements classés, et aux ingénieurs et cadres d'entreprise. En vingt ans, de 1970 à 1990, ce sont plus de six mille stages auxquels se sont inscrits des stagiaires issus des entreprises, un nombre important d'entre eux en ayant d'ailleurs suivi plusieurs.

sein même des entreprises et du monde industriel. Des influences extérieures s'y sont ajoutées, dont on s'est efforcé d'apprécier l'importance.

### *Le rôle essentiel des pouvoirs publics*

La source d'influence majeure est toujours restée celle de l'Etat. Jusqu'à une date tardive, l'industrie eut peu à tenir compte des collectivités locales et territoriales, les choses n'ayant commencé de changer sur ce point que dans le courant des années 1980.

L'action de l'Etat, telle que les entreprises ont pu l'appréhender, a revêtu des formes multiples : pour elles, l'Etat ce fut tout à la fois la loi et la réglementation, le juge et la jurisprudence, et bien sûr l'administration proprement dite, ses structures, ses fonctionnaires et leur action. L'Etat a pu aussi s'identifier à la volonté politique des dirigeants du pays, surtout dans deux moments importants : premièrement quand son intuition conduisit Georges Pompidou à confier à Robert Poujade, à travers le ministère de l'Environnement, une charge politique capable de se pérenniser ; et deuxièmement, lorsque sa perception de l'évolution des rapports de force politiques détermina François Mitterrand, sitôt son arrivée au pouvoir, à décider du moratoire sur l'énergie nucléaire, sans lequel il n'aurait pu le moment venu s'entourer d'Huguette Bouchardeau puis de Brice Lalonde et entr'ouvrir ainsi aux écologistes la porte du pouvoir.

On soulignera d'abord le rôle formateur de la réglementation elle-même, dont l'ancienneté a contribué à la prise de conscience des milieux industriels. Toute imparfaite que fût leur application, l'existence de longue date d'obligations réglementaires – ne serait-ce que formelles – a assuré à de nombreuses entreprises un certain apprentissage de ces questions. A l'exception des mots et concepts généraux d'environnement ou d'écologie, les thèmes et les termes de l'environnement ne leur étaient pas complètement inconnus.

Mais le principal tient évidemment dans la conduite adoptée par l'Etat à leur égard. Celui-ci a parfois hésité sur la méthode à suivre, entre une voie plutôt libérale ou bien une voie plutôt dirigiste<sup>1</sup>. Le souci dominant ayant toujours été que cela ne coûte pas grand chose au trésor public, les pouvoirs publics pouvaient tout d'abord être tentés de laisser aux entreprises la

---

1. Sur le plan chronologique, il ne semble toutefois pas qu'il y ait lieu d'opérer une distinction majeure entre l'action relevant d'un État encore pénétré dans les années 1960 de sa mission planificatrice et celle d'un État évoluant ensuite de plus en plus nettement vers des pratiques néo-libérales. On en verra pour preuve cette espèce de paradoxe chronologique qui voit le ministère de l'Environnement naître au moment où venait de se refermer la décennie gaullienne. Il faut constater qu'en France, l'État s'est défini une mission dans le domaine de la protection de l'environnement, au moment même où l'on assistait, sous la direction de Georges Pompidou, à un réexamen de son rôle dans la conduite de l'économie du pays. L'environnement compte peu en France parmi l'héritage des temps dirigistes. Sujet moderne et non connoté, les débats qu'il provoqua, les négociations qu'il ne manqua pas de susciter entre les entreprises et les pouvoirs publics, purent échapper à certains archaïsmes propres à d'autres débats.

responsabilité de l'action, dans le cadre d'un libéralisme assorti néanmoins d'incitations de formes variées. Ce fut la voie prise dans plusieurs domaines, avec des résultats inégaux<sup>1</sup>. Parallèlement à cette voie – et non pas successivement – les pouvoirs publics ont suivi aussi souvent, sinon plus, la voie du dirigisme, mais d'un dirigisme très contractuel, qu'on pourrait dénommer "voie d'entraînement partenarial"<sup>2</sup>. Mais quelle qu'en ait été la forme, l'attitude adoptée vis-à-vis des entreprises a toujours été prudente et compréhensive, jusqu'à pouvoir paraître ambivalente. Tour à tour volontaire et velléitaire, l'Etat les a convaincues d'agir au fur et à mesure qu'il s'en convainquait lui-même. Il a toujours, sur le sujet, privilégié la discussion et en cas de conflit, le plus souvent préféré, le contrat et la transaction à la contrainte et à la sanction.

L'Etat a ainsi toujours offert aux entreprises de participer à la définition de la politique de l'environnement. Habitude ancienne, elle était déjà formalisée dans la loi de 1917, qui avait institué un Comité consultatif des établissements classés, rassemblant représentants des administrations concernées et représentants des exploitants d'établissements classés. La place faite plus tard aux représentants de l'industrie dans les organismes de bassin, nés de la loi sur l'Eau du 16 décembre 1964, où "la concertation ne [pouvait] qu'être la règle"<sup>3</sup>, n'avait fait qu'en confirmer le principe ; de même que le mode d'organisation paritaire retenu en 1969 pour le fonctionnement du Centre de formation et de documentation sur les nuisances. La méthode connut même une véritable institutionnalisation dans les années 1970 avec la signature d'une série de "contrats" de branches, de rivières, d'entreprise. Et si sur le plan formel et institutionnel, les années 1980 ont pu offrir l'image d'un certain retrait, la réalité est demeurée celle de contacts permanents et de négociations toujours renouvelées. La méthode d'entraînement partenarial définie dans les années 1960 est bien restée la constante principale de l'action des pouvoirs publics.

La réussite de cette politique peut être diversement interprétée. On peut juger qu'elle a été garante d'efficacité et d'évolutions concrètes sur le terrain. On peut penser aussi qu'elle a parfois servi de paravent à un laxisme déguisé. En dépit de ses insuffisances, l'action menée sur trois décennies présente néanmoins l'image d'une certaine cohérence. D'un cap maintenu ainsi avec souplesse mais

---

1. Elle suppose une coopération minimum entre les entreprises, une condition qui n'est pas toujours aisée à remplir. On en donnera pour exemple les difficultés qui entourèrent dans les années 1970 la création de la plate-forme PLAFORA de traitement des déchets industriels de la région Rhône-Alpes : elles sont révélatrices des limites auxquelles on pouvait se heurter rapidement, les industriels n'étant pas parvenus à s'accorder complètement sur le mode de prise en charge par eux-mêmes du projet.

2. Ainsi les industriels furent-ils conduits, en quelques années à partir de 1973, à intégrer les associations de gestion des réseaux de mesure de la pollution atmosphérique et à participer à leur financement, la gestion de celles-ci n'en étant pas moins confiée aux directions régionales de l'Industrie et de la Recherche.

3. *Rhin-Meuse informations*, n° 1, juil. 1973, p. 1.

avec suffisamment de constance, les entreprises ont finalement pu tirer des repères assez clairs pour entamer et poursuivre leur évolution face aux questions environnementales. Il est juste de dire aussi que le légalisme de nombreux industriels, toujours resté puissant même s'il ne saurait être généralisé, y a contribué. Certes les relations entre les industriels et l'administration n'ont pas toujours été exemptes de contradictions : elles ne sont pas allées sans méfiance ni critiques de fond, ces dernières dépendant alors de la plus ou moins grande pénétration de l'idéologie libérale parmi les entreprises. Mais en même temps elles ont reflété un besoin fort de la part des entreprises : celui de demeurer dans les discussions le partenaire unique ou en tout cas privilégié de l'administration. L'intervention de la puissance publique s'en est trouvé légitimée : le principe d'appartenance de la protection de l'environnement à son champ d'action n'a jamais été sérieusement remis en cause. La différence est là importante par rapport au domaine de la politique sociale.

#### *Le rôle de l'opinion*

L'influence exercée par l'opinion sur les entreprises est restée longtemps indirecte, s'exerçant d'abord au travers de pressions dirigées vers les pouvoirs publics, répercutées ensuite sur l'industrie. Elle a surtout évolué dans le temps. Elle est faible au départ, exception faite des pêcheurs organisés en associations très sensibilisées par les "mortalités de poissons" provoquées par des rejets d'usines. Elle est restée longtemps limitée : même si des exceptions - qui ne sont pas sans importance - existent, l'action de l'Etat pendant une grande partie de la période étudiée n'apparaît pas avoir été beaucoup secondée, beaucoup appelée, par un puissant mouvement d'opinion. Ce n'est que vers le milieu des années 1980 que cette situation subit une notable évolution, la pression de l'opinion se renforçant sensiblement, agissant de manière de plus en plus directe sur les entreprises par le biais de leur image ou de celle des produits qu'elles proposent dans un marché sans cesse élargi.

De façon locale et ce dès les années 1960, des entreprises ont pourtant été confrontées sur l'environnement à des phénomènes d'opinion. Certains ont même pris de l'importance quand se révélaient des antagonismes d'intérêts à fondement économique, entre industrie et tourisme, industrie et agriculture ou encore industrie et pêche professionnelle. Des rapports de force locaux défavorables à l'industrie se sont parfois établis : les producteurs de Beaujolais, opposés à l'installation d'une raffinerie à proximité de leur vignoble, sont ainsi parvenus en 1970 à faire reculer la Compagnie française de raffinage (CFR). Le retentissant procès des boues du cap Corse en offrit peu après un autre exemple, à ceci près que la société mise en cause n'était pas française. Les conflits de ce genre se sont toujours montrés particulièrement propres à mobiliser l'attention des pouvoirs publics. Une pression de l'opinion sur des entreprises a pu aussi,

assez tôt, s'exercer en cas de menaces pesant sur des zones renommées : pour l'industrie, un milieu ou un paysage valorisé, tels certains espaces maritimes ou côtiers au bord de la Méditerranée ou en Bretagne, ce fut toujours de l'environnement qui s'imposait a priori. Pechiney dut ainsi dès les années 1960 s'employer à apaiser l'inquiétude provoquée par son projet de déverser au large de Cassis, dans la fosse de Cassidaigne, les déchets stériles issus de son usine de Gardanne. Parfois enfin, ce sont la sécurité ou la santé des salariés qui entraînèrent des mobilisations ouvrières ou syndicales dans des établissements déterminés.

A l'échelle nationale également, l'influence d'une opinion plus large a pu aussi se faire sentir sur des sujets fortement médiatisés, tels les risques industriels, les déchets toxiques mais aussi les espaces de loisirs, en particulier quand ils utilisaient l'élément aquatique. On assiste en effet à partir des années 1960 à un aiguisement du regard dans l'opinion. Dans cette perspective, le développement d'un sens du paysage fut sûrement l'une des formes majeures d'introduction à l'environnement, qui a indirectement pesé sur les entreprises puisqu'elle a été constitutive d'une pression sociale au plan général. On a ainsi assisté parmi les facteurs propres à sensibiliser l'opinion à un effacement de l'hygiène devant d'autres thèmes, la sécurité, la qualité des milieux avec lesquels on se trouve en contact physique ou encore l'intérêt visuel intrinsèque d'un environnement à préserver ou à créer. Il s'y est ajouté le développement chez un nombre grandissant de personnes d'une sensibilité générale favorable aux valeurs de l'écologie, allant bien au-delà des écologistes eux-mêmes.

Certes cette évolution ne doit pas être exagérée. La société française est restée partagée sur le degré de prise en compte des problèmes d'environnement auquel il convenait de s'arrêter. Directions d'entreprises, ingénieurs, techniciens, syndicats même, se sont trouvés confrontés à des problèmes qui, pour n'être pas totalement neufs, ont subitement pris une ampleur inconnue jusqu'alors et sur lesquels ils ont été amenés à prendre position. Beaucoup ont découvert une "science-Janus", incertaine, à laquelle les acteurs de l'industrie n'avaient pas été à proprement parler préparés par une éducation restée positiviste, voire scientiste dans ses fondements. Les personnes investies de responsabilités dans les entreprises n'ont toutefois pu ignorer l'ampleur prise par le questionnement écologiste dans la société, repris à leur compte par une part des élites du pays. Quant aux "salariés de l'industrie", le travail accompli conduit à s'inscrire dans la perspective, déjà énoncée sans ambiguïté par Denis Woronoff, selon laquelle ils furent "peu attentifs [aux] dégâts de la croissance"<sup>1</sup>. C'est un fait, l'industrie n'apparaît guère avoir été beaucoup poussée par ses salariés dans le sens de la protection de l'environnement. Celle-ci, aux yeux d'un personnel dont une part

---

1. Denis Woronoff, *Histoire de l'industrie en France*, Seuil, 1998, p. 588.

comptait pourtant parmi les voisins des usines, s'est de fait trouvé le plus souvent reléguée à une place seconde, derrière d'autres préoccupations. Néanmoins les revendications pour l'amélioration des conditions d'hygiène et de sécurité du travail n'ont pu que venir en appui des pressions s'exerçant de l'extérieur pour obtenir de l'industrie une meilleure maîtrise de ses nuisances. D'assez nombreux témoignages montrent en effet la conscience acquise, dans les entreprises, de faire d'une pierre deux coups, lorsque sont engagés des investissements en vue d'obtenir de telles améliorations.

### *Et les écologistes ?*

Nous avons été évidemment conduit, s'agissant de l'opinion, à nous interroger sur le poids particulier à reconnaître aux écologistes dans le mouvement de prise de conscience intervenu dans l'industrie ? Leur poids direct apparaît tardif, resté peu important jusqu'au milieu des années 1980. La raison principale en est que les mouvements écologistes, souvent engagés au départ dans une contestation radicale de la société de consommation, mobilisés par des projets de type alternatif, rapidement focalisés sur la lutte antinucléaire, délaissèrent de fait pendant un temps assez long le terrain de la protection de l'environnement contre les nuisances industrielles, si l'on peut dire "ordinaires". Toutefois, sans que l'opinion en retienne les analyses les plus tranchées, la contestation écologiste des années 1970 a sans doute contribué à ancrer, dans la société, une prise de conscience qui s'y était amorcée dès les années 1960. Il y laissa une marque, capable d'offrir l'un de ses fondements à l'accélération de la prise de conscience de l'industrie. Dans les années 1980, les entreprises ont pris acte, au-delà du développement de la pression réglementaire, d'une montée en puissance de la préoccupation sociale vis-à-vis de l'environnement. Les raisons en sont multiples. Accidents et conscience renforcée du risque technologique dans l'opinion y ont une part importante. La crise relative frappant les discours politiques traditionnels eut également pour effet de parer le discours écologique d'attraits nouveaux, à un moment de plus où la mathématique électorale plaçait les voix écologistes, si modeste soit resté leur nombre, dans une position charnière propre à amplifier leur audience. On n'oubliera pas enfin l'aspiration d'entreprises nombreuses à conforter face à l'opinion une légitimité retrouvée, forte d'une reconnaissance sociale qu'une image d'entreprise propre ne pouvait desservir. Ce sont leurs intérêts bien considérés, qui ont souvent conduit les entreprises à la prise de conscience de l'importance de l'environnement.

### **Les motivations internes aux entreprises**

Un troisième ordre de facteurs est à rechercher enfin au sein même des entreprises, dans des motivations internes capables de les avoir poussées à prêter davantage attention que naguère à la protection de l'environnement.

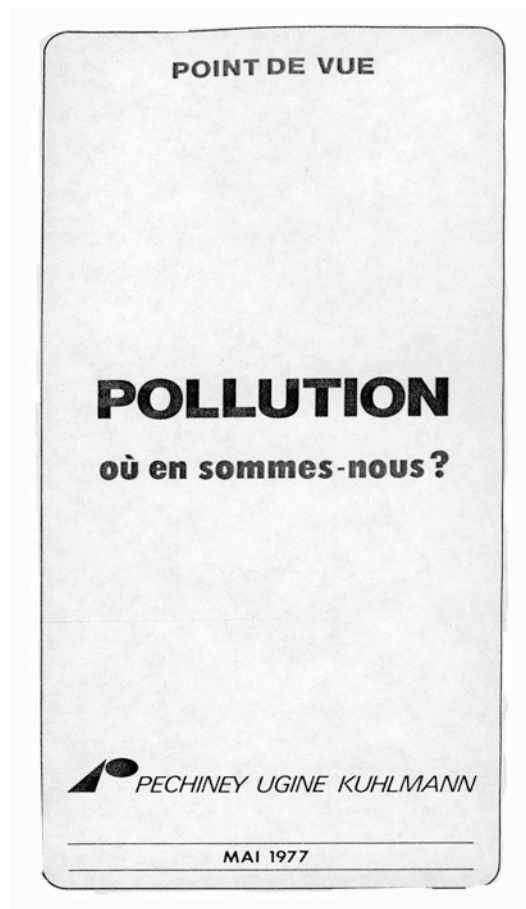
Toutes sont nécessairement passées par un premier degré, très faible, d'intégration des problèmes d'environnement. A ce premier stade, c'est de façon extérieure à leurs préoccupations qu'elles se sont trouvées confrontées à des règlements administratifs ou bien à des plaintes des voisins environnants, pouvant contrecarrer l'objectif, partagé par toutes, d'une croissance sans contrainte.

Mais des "raisons utilitaires"<sup>1</sup> (approvisionnement en eau, disponibilité de terrains, nécessité d'évacuation de déchets) en ont cependant amenées beaucoup à prêter davantage attention à l'environnement. Il n'est pas toujours possible de faire la distinction entre la prise de conscience du problème lui-même et la prise de conscience des problèmes que leur crée justement la prise de conscience intervenue au sein de la société. En tout cas, c'est souvent le propre désir de croissance des entreprises qui a lui-même alimenté l'évolution, qu'il s'agisse de création ou d'extension de sites : beaucoup se sont trouvées obligées de choisir entre un statu quo assorti de tolérances sur le plan environnemental et leur propre développement.

Ces nécessités ne sont pas seulement d'ordre matériel. Il en est qui tiennent de l'image, du statut même des entreprises, une réalité que Pechiney expérimenta clairement dès les années 1970. Accusée de représenter le premier pollueur de France, ses dirigeants se sont trouvés dans l'obligation de recourir à différents modes de communication pour se défendre, comme en témoigne le document suivant, dans lequel la direction de l'information et des relations publiques de PUK répondait en 1977 par un point de vue - en 35 pages - aux accusations portées contre le groupe en matière de pollution :

---

1. *Ciments et chaux*, n° 599, jan. 1971, p. 28.



**Figure 2**  
**Page de couverture d'une brochure de 1977**  
**publiée par PUK.**

L'importance prise par la question du risque technologique majeur à partir de la fin des années 1970 a donné à ce type de contrainte une dimension internationale. Les entreprises ont du apprendre à vivre avec la possibilité – la peur ? – de la crise-accident, qui pourrait les poursuivre longtemps. Beaucoup ont pris conscience de l'impact commercial susceptible d'en résulter, mais aussi de l'existence d'une sorte de capital sécurité à entretenir. A partir d'un certain moment, il est apparu impossible à un nombre sans cesse croissant d'entreprises de laisser l'environnement en dehors des stratégies internes. Celles-ci en sont venues à définir des politiques environnementales, qu'on ne confondra pas avec les politiques de communication fondées sur l'environnement. A partir de là, beaucoup ont tout à fait logiquement essayé d'en tirer parti sur un plan commercial, en particulier via des cessions de licence sur des procédés.



L'administration n'a pas toujours facilité l'émergence de ces motivations internes. Les tolérances accordées ont parfois freiné leur apparition : elles ont même failli faire perdre à l'industrie française des rendez-vous importants. Beaucoup d'entreprises sont trop souvent restées simples spectatrices du phénomène américain du début des années 1970, se rassurant à bon compte de son ralentissement et de son essoufflement dans la deuxième moitié de la décennie. La vision assez isolationniste de l'environnement développée par les Américains y a sans doute contribué. Mais l'administration, les corps qui l'animent, sans doute occupés à mettre en route la nouvelle politique de l'eau, à refondre la législation ou tout simplement à organiser le nouveau ministère, y ont aussi leur part de responsabilité : éprouvant peut-être des difficultés à se remettre eux-mêmes en cause, ils ont pour une part privé l'industrie des fruits de cette leçon passagère, offerte par l'Amérique. Certaines se sont pourtant adaptées dès cette époque, attitude d'autant plus méritoire. Celles qui laissèrent passer le train du début des années 1970, ont pu prendre celui plus lent qui permit à beaucoup, à la fin années 1970 et au début des années 1980, de s'engager dans des mutations devenant de plus en plus indispensables. D'autres, malheureusement pour elles, se feront toutefois à nouveau surprendre à partir du milieu des années 1980 par la rapide montée des exigences européennes et la dimension nouvelle prise par la question des risques technologiques.

En dépit du développement de telles motivations internes, deux points essentiels sont à souligner si l'on veut se faire une opinion juste de l'implication de l'industrie française dans la lutte contre les nuisances. Le premier est que toutes les branches, toutes les entreprises, responsables à un titre ou à un autre de nuisances, ne se sont pas également souciées de les réduire. Le second consiste dans l'ambivalence des situations : les entreprises les plus consciencieuses n'ont jamais cessé d'être des entreprises polluantes ; elles n'ont pas non plus abandonné d'un coup, sur tous leurs sites, toute forme de négligence. Les situations sont souvent complexes. L'entreprise verte n'existe pas, c'est une tendance. La FRAPNA<sup>1</sup> comme Rhône-Poulenc l'ont bien compris quand ils acceptèrent en 1989 de se lier dans un rapport de mécénat alors même que l'association et l'entreprise s'opposaient devant les tribunaux dans une autre affaire.

### **Les organisations professionnelles**

Dans les formes prises par ces évolutions, leurs lacunes comme leurs acquis, la question se posait de savoir s'il convenait de reconnaître un rôle particulier aux organisations patronales ou professionnelles, distinct et différent

---

1. Fédération Rhône-Alpes de protection de la nature.

de celui des entreprises. Les associations se rapportant à la sécurité du travail mises à part, les plus anciennes au regard de l'environnement ont été les associations de riverains industriels apparues dans les années 1950. Cette antériorité leur a donné un poids incontestable, visible dans le fait que nombres d'entre elles ont su, le moment venu, étendre le champ de leurs compétences aux autres domaines de l'environnement : elles ont sûrement aidé les fédérations patronales, départementales ou régionales à prendre une meilleure mesure de l'importance de l'environnement. Mais celles-ci mises à part, les institutions patronales ont surtout fait preuve de suivisme chronologique par rapport à l'action publique : la création de la commission de l'eau du CNPF suit ainsi le vote de la loi sur l'eau de 1964 ; celle de sa commission Environnement suit de même la formation du ministère de l'Environnement. Il n'y a pas de reproche à en faire à l'industrie, dont le métier n'est pas la protection de l'environnement : mais cela amène toutefois à ne considérer qu'avec circonspection la tendance fréquente, apparue ultérieurement dans l'industrie, à se référer à une supposée antériorité des actions menées dans les entreprises. On y affirme en effet volontiers n'avoir "pas attendu pour" agir que soient définies des obligations réglementaires. Certes, des entreprises ont pu, par nécessité et dans des circonstances déterminées, prendre en charge un problème plus nettement que les représentants de l'administration : mais l'affirmation dans l'ensemble reste plus que discutable, et souvent même fautive. Elle n'en est pas moins révélatrice de la prise de conscience peu à peu intervenue dans l'industrie.

Quant au rôle joué dans l'évolution par les chambres syndicales nationales, il apparaît double : en tant que groupes de pression, elles ont souvent cherché à limiter les contraintes réglementaires ; mais elles ont aussi servi de caisses de résonance aux demandes formulées par l'administration. Elles lui ont donné certains coups de main, l'aidant à faire passer différents messages par l'organisation de réunions ou l'édition de documents d'information. Ainsi le 20 novembre 1978, l'Union des industries chimiques rassembla-t-elle 300 personnes aux fins d'entendre des représentants de l'administration leur présenter la nouvelle procédure de l'étude d'impact. De même s'occupait-elle de mettre au point, après le vote de la loi de 1977 sur les produits chimiques, des fiches de sécurité destinées à leurs utilisateurs. Coller au sujet fut assurément un moyen pour une organisation patronale d'aborder autrement que sur la défensive les négociations destinées à intervenir avec les pouvoirs publics : elle pouvait même y trouver un moyen de conforter sa représentativité vis-à-vis de l'administration comme de ses adhérents.

Enfin, motivation la plus tardivement apparue, l'environnement a pu représenter pour les entreprises une occasion. L'industrie avait en France une image à améliorer, une place nouvelle, mieux intégrée à la société française, à conforter et tenir. On ne généralisera pas, mais l'environnement a dans certains

cas pu y contribuer : c'est "le respect de l'environnement" que Jacques Jordan, ancien directeur de la Communication de Pechiney, choisit comme exemple type des "problèmes nouveaux" dont l'émergence a entraîné "d'assez fortes inflexions" dans la communication des entreprises<sup>1</sup>. L'environnement est assurément devenu un des thèmes utilisés par les entreprises pour donner du relief à leur image. En tout cas les entreprises industrielles ont été nombreuses, en dépit de bien des ambiguïtés, à être parvenues à se positionner assez facilement sur le terrain de l'environnement.

### **Le poids des facteurs extérieurs et la question d'un "retard français"**

L'idée d'un retard français en matière de protection de l'environnement, envisagé ici évidemment du seul point de vue de l'environnement industriel, rencontra toujours un écho important. Le thème est maintes fois développé dans *L'Usine nouvelle*, qui en attribue la responsabilité aussi bien aux entreprises qu'à l'administration ou au pays lui-même, victime de ses pesanteurs. De telles observations ne sont pas sans fondements, mais on ne laisse tout de même pas d'être frappé par l'ancienneté d'un sentiment remontant au moins au début des années 1960 et depuis périodiquement repris tandis que tant de choses avaient changé. On est en droit de se demander s'il ne s'y serait pas instillé une part de convention voire à la longue d'erreur, tant il est vrai qu'on passe facilement en France de l'autosatisfaction à l'auto-dénigrement et *vice versa*.

On n'a pas en France pris conscience des problèmes relatifs à l'environnement plus tard qu'ailleurs. L'information n'y a pas accusé de retard particulier. La France ne se trouvait pas dans un contexte défavorable à l'émergence d'une prise de conscience de son industrie, lorsque naquit vers 1970 dans le monde industrialisé le mouvement général de défense de l'environnement. Comme après le tournant du début des années 1960, il se produisit pourtant, dans le pays comme dans les entreprises, un gaspillage partiel du capital d'information et de prise de conscience alors rassemblé. Mais tout de suite faut-il remarquer, qu'à défaut d'initiatives aussi amples qu'elles eussent pu exister, chaque fois, des instruments d'action ont été mis en place et conservés depuis lors.

Assurément la négligence ou plus sûrement l'inattention régnèrent au départ, la France n'étant pas en cela différente des autres pays. Ensuite sont intervenues des prises de conscience progressives, suivant des chemins variés et avec des résultats inégaux. Mais au-delà de cette diversité, l'image s'impose d'un pays qui sut souvent trouver en lui-même capacités d'adaptation et ressources pour relever cette partie du défi de la modernité que représente la protection de

---

1. Jacques Jordan, "Réflexions sur l'évolution récente de la communication et de l'information dans l'entreprise", in *Entreprise et histoire*, mars 1996, n° 11, p. 27.

l'environnement. L'une des raisons en est l'ancienneté de l'armature juridique dont les textes de 1810, 1829, 1917 et quelques autres l'avaient doté. Mais cela tient aussi beaucoup au travail accompli durant les années 1960 (qu'on ne doit pas plus exagérer qu'on ne doit le minorer). Bien des problèmes furent en effet posés dès cette époque, tandis qu'y furent conçus toute une gamme d'instruments restés opérationnels jusqu'à nos jours. Le phénomène fut incontestablement français, même si on n'ignorait pas les problèmes se posant hors de l'hexagone, ni les actions éventuellement engagées pour les résoudre. La France a trouvé pour l'essentiel son chemin seule en matière de pollution des eaux, si l'on excepte certaines influences ayant pu s'exercer en zones frontalières depuis les pays du bassin rhénan. Le président Pompidou se signala par sa rapidité de réaction, qui sut dès le début des années 1970 prendre suffisamment la mesure du problème pour doter l'environnement naissant du sceau de l'autorité de l'Etat. Un potentiel fut donné : il restait à l'entretenir et à le développer, pour entraîner le pays et son industrie en particulier.

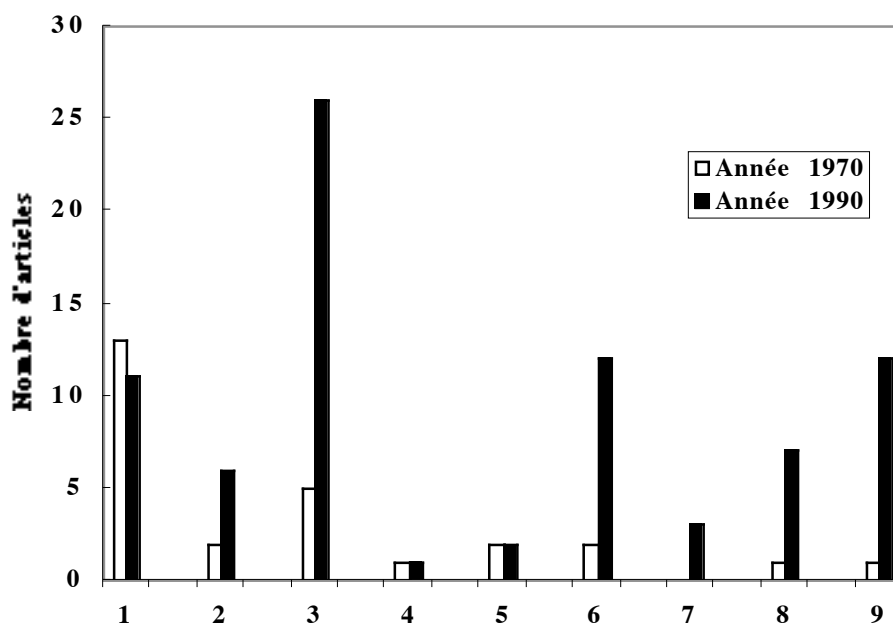
La France peina toutefois quelque peu à transformer ces premiers essais. Vingt ans séparèrent ainsi le vote de la loi-cadre sur l'Air de 1961 et la création, en 1980 seulement, de l'Agence pour la qualité de l'air, même si l'image laissée par un si long délai se trouve partiellement compensée par la courte durée qui suffit à mettre en place, entre 1966 et 1968, les Comités et Agences de bassin institués en application de la loi-cadre sur l'eau de 1964<sup>1</sup>. L'écho rencontré par l'information y demeura longtemps plus faible que dans certains pays. Si bien que pour percer, dans les entreprises, l'appoint d'une deuxième dynamique, apparue hors de l'hexagone, se révéla utile. Celle-ci commença à se manifester justement vers 1970, quand avec son nouveau nom et sa nouvelle importance, le thème environnemental apparut d'emblée d'importance internationale.

Le choc ressenti alors apparaît principalement d'origine américaine : il faut souligner l'importance, après les fondements français, des fondements anglo-saxons de l'attention portée à l'environnement et par là-même le caractère plus tardif de l'influence allemande dans ce domaine. Le fait ressort bien du graphique comparant les origines géographiques des informations traitées en 1970 dans les articles de *L'Usine nouvelle* qu'on rapprochera avec intérêt des mêmes données concernant l'année 1990. Si les Etats-Unis s'y détachent nettement des autres pays en 1970, il est aussi clair que vingt ans plus tard la première place revient aux informations traitant de la République Fédérale.

---

1. Ce qui ne signifie pas qu'on n'ait absolument rien fait en France pendant ces vingt ans en vue de réduire la pollution atmosphérique, comme l'action du CITEPA (Centre interprofessionnel technique d'études de la pollution atmosphérique) ou l'installation des réseaux de mesure de la pollution atmosphérique suffisent à l'attester.

**Graphique 2**  
**Origine géographique – sauf la France – des sujets se rapportant à l'environnement dans *L'Usine nouvelle* en 1970 et 1990.**



1 : Etats-Unis – 2 : Royaume-Uni – 3 : RFA – 4 : Suisse  
5 : Benelux – 6 : CEE – 7 : Japon – 8 : Autres pays  
9 : International.

Ce graphique attire aussi l'attention sur un deuxième fait qu'il convient de souligner : d'une date à l'autre la place prise par les informations d'origine communautaire ou internationale, dépassant le cadre d'un pays déterminé s'est fortement affirmée. C'est tout simplement le signe du poids grandissant d'instances ou d'accords internationaux (par exemple le protocole signé à Montréal en 1987 pour limiter la production et l'utilisation des chlorofluorocarbones) ou communautaires (telles les directives européennes sur les pots catalytiques ou l'essence sans plomb). Le rôle de l'Etat sans cesser d'être important s'en est trouvé modifié : de chef d'orchestre de la modernisation rationnelle du pays (via ses missions de planification et d'aménagement du territoire dont la lutte contre les nuisances relevait en définitive), il a tendu à devenir l'interface nécessaire à la négociation et à l'adaptation de décisions dont la portée et l'échelle dépassaient le pays. Cette mutation est devenue sensible dans les années 1980, surtout dans leur deuxième partie, où le poids de l'étranger et de l'international a beaucoup gagné en importance. De plus en plus

l'environnement est envisagé sous l'angle de ses implications stratégiques et commerciales, les firmes en venant à s'influencer réciproquement et directement. Reflet parmi d'autres de la mondialisation croissante de l'économie, les enjeux de la protection de l'environnement se sont géographiquement beaucoup élargis.

L'évolution des entreprises s'est ainsi inscrite dans le cadre d'une double dynamique : l'une nationale, d'origine française, dominante au départ dans les années 1960, antérieure au grand mouvement international de prise de conscience ; l'autre d'origine extérieure, dont l'importance s'est affirmée dans les années 1970 et surtout les années 1980. L'idée générale d'un retard français ne saurait donc être admise sans nuance. Des retards, parfois notables, ont existé, mais parler d'un retard général du pays du point de vue de l'environnement industriel, pour la période étudiée, serait inexact.

Il y eut du temps perdu sur certains sujets : sur les détergents dans les années 1960, sur la voiture "propre" dans les années 1980, sur le bruit aussi d'une façon récurrente. Mais d'autres sujets ont révélé en sens inverse des capacités d'initiatives et d'innovation : la création des agences de bassin, un système original de formation conjointe des ingénieurs et des inspecteurs, une législation dont on s'est parfois inspiré hors de France, la mise au point par un certain nombre d'entreprises d'instruments de gestion et de techniques de production plus respectueuses de l'environnement (par exemple la création par Pechiney en 1959 d'une section captation au sein de son Laboratoire de recherches et de fabrication de Saint-Jean de Maurienne qui montra son importance sur le long terme). Si retard il y a eu, il a certainement été moins grand qu'on n'a pu le dire : tout fut affaire de sujets, de temps, d'administrations, de régions, de villes, de branches et bien sûr d'entreprises.

### **Portée et limite d'une évolution**

Pour juger finalement de l'ampleur et des limites de toutes ces évolutions, deux constatations supplémentaires s'imposent :

– en premier lieu la relative imperméabilité du sujet aux aléas des conjonctures, tant politiques qu'économiques, qui n'ont guère occasionné que des retards ou des accélérations, mais jamais de très profondes remises en cause. Sans doute est-ce le signe d'un ancrage devenu assez solide de ces questions dans le pays et jusque dans la vie quotidienne des entreprises : il semble permis de parler d'acquis, ce qui ne signifie évidemment pas que le terme chronologique fixé à ce travail doit être regardé comme la marque d'un quelconque accomplissement d'une évolution achevée.

– en deuxième lieu la nécessité de nuancer cette impression positive par une interrogation : il est en effet permis de se demander si cette réussite relative

n'a pas été acquise au prix d'une certaine réduction des objectifs fixés à la protection de l'environnement, le plus souvent envisagé sous l'angle limité de la lutte contre les nuisances et les pollutions. Des questions plus larges, soulevées dans les années 1970, qui tiennent à la qualité de la vie des hommes autant qu'à la qualité d'un environnement naturel météorologiquement contrôlé, ont été ensuite pour une part un peu délaissées : la constatation vaut pour le corps social tout entier et évidemment pas pour l'industrie seulement, mais elle vaut pour elle tout de même aussi. Ce qui ne doit évidemment pas avoir pour effet, quand bien même la prééminence du rôle des pouvoirs publics s'impose, de dénier aux entreprises la part qui leur revient dans le chemin accompli.

### **Un travail à prolonger et à élargir**

Ce travail n'a évidemment pas épuisé le sujet de l'histoire de la relation entre l'industrie et l'environnement. Il appelle des prolongements de plusieurs types : les uns conservant la France comme champ d'observation, dans le but d'étudier des périodes antérieures ou postérieures à celle retenue dans cette étude ou bien dans celui d'approfondir un certain nombre d'aspects du sujet ; les autres conduisant, au-delà de la France et dans une perspective comparatiste, à s'intéresser à d'autres pays.

#### **Élargir le champ chronologique**

On peut s'intéresser en amont aux périodes antérieures à la période étudiée. On pensera bien entendu d'abord à l'entre-deux-guerres qui n'a été qu'approchée au cours du travail réalisé : soucis d'hygiène et d'urbanisme, développement du sport et des loisirs de plein air, toute puissance législative du Parlement aboutissant, rien de moins, à la mise hors la loi des fumées industrielles (loi Morizet de 1932) invitent à un approfondissement de l'étude des relations entre l'industrie et les différents aspects constitutifs de son environnement à cette époque.

En aval c'est la décennie 1990-2000 qui retiendra l'attention : afin de voir si les tendances observées dans la décennie précédente se sont confirmées, si de nouveaux traits du rapport entre industrie et environnement s'y sont dessinés et plus accessoirement s'il convient de ranger ces années dans la même période que celles qui les précèdent.

#### **Approfondir le champ thématique**

On peut en deuxième lieu approfondir l'étude de différents sujets abordés au cours de ce travail. De multiples pistes sont envisageables.

Des matériaux d'abord sont à trouver dans le dépouillement de certains titres quotidiens ou hebdomadaires de la presse économique et financière, abordés dans cette étude à titre seulement accessoire, comme *Les Echos* ou *L'Expansion*, dans l'esprit de celui auquel la magazine *L'Usine nouvelle* a été soumis.

Mais indépendamment d'investigations très générales de ce type, de nombreuses possibilités d'études thématiques se rapportant à la relation entreprises - environnement viennent à l'esprit :

– l'étude de branches déterminées, connues pour l'impact de leurs activités sur l'environnement (industrie chimique, industrie pétrolière, métallurgie, industries mécaniques, industrie automobile, industrie cimentière, industries du bois et du papier - carton, industries agro-alimentaires, carrières et sablières et d'autres encore). L'examen de cas d'entreprises précises permettrait aussi d'avancer dans le sens d'une histoire de l'environnement industriel envisagé sous l'angle de son intégration à la gestion des entreprises<sup>1</sup>. On peut de même s'attacher au cas de produits déterminés : combustibles et carburants, automobile, détergents, solvants, produits phytosanitaires, matières plastiques, amiante, pyralène, emballages pour ne citer que quelques cas.

– parmi les branches, une place particulière est à faire aux secteurs intervenant sur les différents marchés de la lutte antipollution et de la protection de l'environnement. Ces activités ne sont pas toutes récentes, mais tout indique qu'elles ont connu une forte croissance durant la période étudiée. L'étude de leur développement, indépendamment de son intérêt propre, permettrait de mieux saisir la nature, le rythme et les fluctuations des investissements effectués dans les entreprises pour protéger l'environnement.

– il est possible aussi d'élargir la recherche à de nouvelles activités : au secteur électronucléaire volontairement laissé de côté dans cette étude mais également, au-delà de l'industrie, au secteur agricole ainsi qu'à de nombreuses activités relevant du secteur tertiaire dont le rapport avec l'environnement est plus important qu'on ne le perçoit souvent (banques, assurances, commerce...).

En suivant d'autres pistes, certains éléments du contexte dans lequel s'est inscrite la relation entre entreprises et environnement demandent à être précisés.

L'influence d'institutions publiques ou semi-publiques couramment en rapport avec les entreprises industrielles sur les questions d'environnement demande à être mieux mesurée. C'est le cas tout particulièrement de l'administration préfectorale, dont les responsabilités sont grandes en matière de relations avec les entreprises sur l'environnement. Une approche pourrait en être donnée par l'étude de la place faite à l'environnement à l'ENA (tant dans les programmes que dans les activités des associations d'élèves et d'anciens élèves).

---

1. On pourra se reporter à ce sujet à notre article "Pechiney et l'environnement (1960-1980) : précocité et diversité d'une expérience", in *Cahiers d'histoire de l'aluminium*, été 2000, n° 26, p. 10-37.



Pour cerner la sensibilisation du corps préfectoral effectivement en exercice, une voie pourrait être de s'intéresser aux activités de l'Association du corps préfectoral et des hauts fonctionnaires du ministère de l'Intérieur. L'enjeu serait de confirmer ou non l'impression tirée de ce travail d'un rôle resté, sauf exceptions, modeste. En cas de confirmation, resterait encore à s'interroger sur le fait de savoir s'il s'est agi d'un manque de sensibilisation de ses représentants ou bien de l'effet d'un partage des domaines avec d'autres grands corps de la fonction publique. Il faudrait aussi se préoccuper des services des Mines et de ceux qui leur ont succédé sous différentes dénominations jusqu'aux actuelles directions régionales de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement, services extérieurs du ministère de l'Industrie au départ mais devenus communs avec le ministère de l'Environnement. Citons enfin le Comité consultatif des établissements classés devenu Conseil supérieur des installations classées en 1976 : l'étude de cette institution paritaire créée par la loi de 1917, apporterait nombre d'informations sur l'histoire de la relation entre les entreprises et les pouvoirs publics dans le domaine des nuisances, ainsi que sur celle de l'élaboration et de l'application de la réglementation s'y rapportant.

La relation multiforme entre environnement et technique est à fouiller davantage. Plusieurs voies ont montré leur fécondité : l'étude menée de la presse professionnelle et technique est à élargir à de nouveaux secteurs d'activité ; le rôle des centres techniques de branches dans la sensibilisation des entreprises est à préciser, la part prise par certains d'entre eux dans la circulation de l'information et la mise en place d'une assistance technique aux entreprises ayant déjà été mise en évidence ; l'étude du rapport entre environnement et cursus de formation technique, tant initiale que continue est à approfondir, les renseignements tirés de recherches déjà engagées à propos de l'Ecole des mines, de l'Ecole centrale ou du Centre de formation et de documentation sur l'environnement industriel ayant montré leur richesse.

Des thèmes particulièrement féconds pourraient être :

– l'influence de l'opinion sur les entreprises, sa réalité, ses limites et son évolution dans le temps. On citera à titre d'exemples des études à lancer en direction des médias : radios et télévision bien sûr, mais aussi la grande presse de province souvent assez bien en prise avec les problèmes locaux.

– la question de l'attitude des syndicats ouvriers, de la CGT en particulier. Il conviendrait d'établir plus solidement, ou de corriger, le sentiment tiré du travail de l'embarras à se saisir de la question du rapport entre travail industriel et environnement et à prendre position sur le sujet.

– l'étude de mobilisations déterminées de l'opinion, dans le cadre de monographies. Cela permettrait de mieux comprendre comment s'est progressivement affirmé sur le terrain un tiers-intervenant dans un débat initialement restreint aux représentants des entreprises et à ceux des pouvoirs

publics et aussi de mieux apprécier le degré d'importance et le rythme de l'influence exercée finalement sur les entreprises par le développement du mouvement écologiste.

### **Élargir le champ spatial des recherches dans une perspective comparatiste**

Étendre au-delà de la France le champ qui s'est nouvellement ouvert à la recherche historique en renforcerait encore l'intérêt. Il importe donc se situer aussi dans une démarche comparatiste. Ce souci a guidé le travail accompli, où l'on s'est efforcé, chaque fois que cela était possible, de placer ce qui se passait en France en perspective par rapport à ce qui se passait à l'extérieur du pays. Mais le sujet ne pouvait que rester centré sur la France, les sources que demeurer d'origine principalement françaises, même si une part d'entre elles se référaient à des expériences ou à des sources d'origine extérieure. Il importe donc de poursuivre ce travail d'histoire de la relation entre entreprises et environnement en direction d'autres pays industrialisés, en reprenant à leur propos tel ou tel aspect du questionnement qui a servi de guide dans la rédaction de cette thèse. Des cas d'entreprises, d'institutions, des publications d'origine étrangère pourraient être examinés. La matière est immense, mais des dépouillements limités peuvent assez rapidement permettre d'établir des comparaisons entre la France et d'autres pays industrialisés, européens en particulier.

Exercice d'histoire économique, par son objet, ce travail a cherché à étudier, sous l'angle de son rapport à l'environnement, une structure fondamentale de l'activité productive : il relève à ce titre, comme les travaux qu'il appelle, de cette catégorie de l'histoire économique qu'est l'histoire des entreprises. Mais au-delà de ce cadre strict, l'un des principaux intérêts de ce champ de recherche, encore nouveau, est de s'inscrire complètement dans la perspective d'une histoire économique conçue comme une histoire totale, transgressant les frontières des différentes composantes de la discipline. L'histoire sociale, l'histoire culturelle, l'histoire des mentalités, l'histoire politique, l'histoire du droit et des institutions, ainsi bien sûr que l'histoire des techniques, s'y trouvent nécessairement imbriquées. Cette dimension multiple est un des principaux traits de l'histoire du rapport entre les activités économiques et le problème de la protection de l'environnement. Un autre intérêt de cette recherche est d'avoir démontré combien l'environnement a offert à l'État, aux entreprises et au mouvement social un terrain, largement vierge d'idées préconçues et d'attitudes prédéterminées : il a été l'occasion d'expérimenter, assez souvent avec intelligence, des solutions aux problèmes rencontrés, ce qui ne veut pas dire sans conflits ni contradictions ou insuffisances. Le répertoire d'expériences ainsi accumulées, restituées par

l'histoire, peut offrir certainement des pistes intéressantes pour des études et une réflexion sur d'autres grandes questions de notre société.